Institut de Formation en Soins Infirmiers

HÔPITAL DE CANNES
SIMONE VEIL

Qualiopi
processus certifié
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Livret de Formations Continues

2023-2024

SOMMAIRE

► **Renseignements pratiques**……3-5

► **Formations diplômantes, formation certifiante et formations continues 2023-2024**

- Études préparant au diplôme d'État d'Infirmier……7
- Études préparant au diplôme d'État d'Aide-Soignant……8
- Études préparant au diplôme d'État d'Accompagnant Éducatif et Social……9
- Formation d'assistant de soins en gérontologie……10-11

► **Préparations aux concours**

- Session préparatoire à l'entrée en formation infirmière (FPC). ……13-14
- Préparation aux épreuves de sélection de la formation AES. …… 15
- Formation préparatoire au concours d'entrée en IFAS…… 16

► **Formations tous personnels en attente d'éligibilité au D.P.C**

- Les transmissions ciblées. ……18-19
- A.F.G.S.U (Niveau 1). ……20-21
- A.F.G.S.U (Niveau 2). ……22-24
- A.F.G.S.U (Recyclage)…… 25-28

► **FORMATIONS DESTINÉES AUX PERSONNELS INFIRMIERS**

- Consolidation et intégration des savoirs et pratiques IDE en psychiatrie……29-30
- Déploiement d'une culture et d'une dynamique de la bientraitance dans les établissements de santé médico-sociaux. ……31-33

► **FORMATIONS DESTINÉES AUX AIDES-SOIGNANTS**

- Le rôle de l'aide-soignant en lien avec le nouveau référentiel……34
- L'encadrement des élèves aides-soignants. ……35-36

► **Annexes**

- Formulaire d'inscription……37
- Récapitulatif des formations……38
- L'organigramme de l'IFSI……39
- Pour nous rencontrer……40
- Nos réseaux……40

Renseignements Pratiques

Les sessions de formation ont lieu dans les locaux de

L'Institut de Formation en Soins Infirmiers de L'Hôpital deCANNES Simone – Veil

Possibilité d'organiser en intra à partir de 5 participants

L'établissement a été créé en 1961 sous l'appellation « École d'Infirmières ». Depuis 1992, il est devenu « Institut de Formation en Soins Infirmiers ».
L'IFSI est rattaché administrativement à l'Hôpital de CANNES.

MISSIONS DE L'INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS

Les missions de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers sont les suivantes :

- Formation initiale des infirmiers, des aides-soignants et des accompagnantséducatifs sociaux
- Formation préparatoire à l'entrée dans les instituts de formation en soins infirmiers
- Formation continue incluant la formation d'adaptation à l'emploi
- Documentation et recherche en soins infirmiers

Coordinateur de la formation :
Madame RIZZOLATTI Christelle
Directrice des soins
Coordinatrice des Instituts de Formation du Centre Hospitalier Simone Veil

• INSCRIPTION

Pour favoriser un apprentissage de qualité, nous portons un soin particulier à la composition des groupes participants. Pour ce faire, ces groupes ne peuvent excéder 15 personnes ; ne sont donc pris en compte que les 15 premières demandes. Exception faite de l'A.F.G.S.U où seules 12 personnes sont inscrites.
L'inscription se fait obligatoirement à l'aide du formulaire d'inscription à renvoyer à l'IFSI 15 jours avant le début de la session, accompagné des justificatifs de Diplôme d'A.F.G.S.U et d'une photocopie de votre pass sanitaire indiquant un schéma vaccinal complet. **En l'absence de ces documents aucune inscription ne sera retenue.**

• POSSIBILITÉ D'ORGANISER EN INTRA À PARTIR DE 5 PARTICIPANTS

• CONDITIONS D'ANNULATION

En cas d'annulation trop tardive (moins de 10 jours francs avant le début de la formation), nous appliquerons un dédit à titre d'indemnité forfaitaire soit ;

- 100% du prix en cas d'annulation dans un délai inférieur ou égal à 5 jours ouvrés avant le début de formation
- 50% du prix en cas d'annulation dans un délai compris entre 6 et 10 jours avant le début de formation.

Il n'y a pas d'indemnité en cas d'annulation dans un délai supérieur à 10 jours ouvrés. Le remplacement d'un participant par un autre participant est possible sans frais jusqu'à 10 jours ouvrés.

• DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

► 15 jours avant le début de formation :

- Une convention financière de formation professionnelle continue est adressée en deux exemplaires dont un exemplaire est à retourner, dûment signé et revêtu du cachet, à l'Institut de Formation en Soins Infirmiers.
- Les confirmations d'inscription sont adressées nominativement à chaque participant, précisant les horaires de la première journée (les horaires des jours suivants étant négociés en groupe) et le lieu.

► En fin de formation :

- Chaque participant reçoit une **attestation de suivi de formation**
- Un avis des sommes à payer est transmis par le Trésor public de l'Hôpital de Cannes
- Les attestations de présence, pour chaque participant, sont envoyées à l'employeur

• TARIFS

Tous les prix indiqués sont T.T.C

Un tarif groupe est mis en place, si le prescripteur de formation inscrit 5 agents pour une même formation soit 20% de réduction pour le groupe.

Tout stage ou cycle commencé est dû en entier.

Les repas ne sont pas compris dans le prix de la formation. Chaque participant a la possibilité de déjeuner au restaurant du personnel au tarif en vigueur. Il recevra une attestation afin de se faire rembourser par son employeur.

• GARANTIE DE PARTICIPATION APPORTÉE PAR L'IFSI

L'Institut de Formation en Soins Infirmiers propose en principe deux sessions par an pour chaque formation proposée.

La recherche de la bonne composition des groupes peut nous amener à proposer des modifications de dates. Dans le cas où le nombre de participants serait pédagogiquement insuffisant pour le bon déroulement de la session, l'IFSI se réserve la possibilité d'ajourner la formation au plus tard une semaine avant la date prévue.

Pour tous renseignements, contactez :

Mme Bottero :
04.93.69.78.83
c.bottero@ch-cannes.fr
ou
Accueil : 04.93.69.70.06

FORMATIONS DIPLOMANTES, FORMATION CERTIFIANTE ET FORMATIONS CONTINUES 2023 2024

Formation diplômante

ÉTUDES PREPARANT AU DIPLÔME D'ÉTAT D'INFIRMIER

► Objectif :
Obtenir le Diplôme d'État d'Infirmier et le grade de licence.

► Personnes concernées :
1°- Les candidats titulaires du baccalauréat ou de l'équivalence de ce Diplôme ; Inscriptions sur Parcoursup (www.parcoursup.fr) de Décembre à Mars
2°- Les candidats relevant de la Formation professionnelle continue, telle que définie par l'article L.6311-1 du code du travail, et justifiant d'une durée minimum de trois ans de cotisation sociale à la date d'inscription aux épreuves de sélection.

► Nombre de Participants :
Quota de 150 par promotion.

► Contenu :
Arrêté du 13 Décembre 2018 modifiant l'arrêté du 31 Juillet 2009 relatif au diplôme d'Etat infirmier.

► Méthodes et modalités pédagogiques :
Enseignement en institut dispensé sous forme de cours magistraux. Travaux de groupes, séances d'apprentissage pratique et gestuel, enseignement en stage réalisé en milieu professionnel. Chaque étudiant bénéficie d'un accompagnement personnalisé et d'un suivi pédagogique individualisé.

► Intervenants :
Cadres de santé formateurs de l'IFSI et Intervenants vacataires selon expertise.

► Durée et horaires :
4200 heures de formation sur 3 ans
35 heures par semaine.

► Dates :
Pour les candidats visés en premier - Calendrier Parcoursup
Pour les candidats visés en deuxième - Inscriptions : De Janvier à Mars 2023

► Coût :
Coût de la formation pris en charge par la Région.
Droits d'inscription aux épreuves de sélection : 140€
7200€ pour la scolarité

Pour tous renseignements, contactez :
Mme Golling : 04.93.69.70.59
ou
Accueil : 04.93.69.70.06

Formation diplômante

ÉTUDES PRÉPARANT AU DIPLÔME D'ÉTAT D'AIDE-SOIGNANT

► Objectif :
Obtenir le Diplôme d'État d'Aide-Soignant.

DE DROIT COMMUN :

► Personnes concernées :
Toute personne ayant satisfait aux épreuves de sélection.
Nombre de Participants : 65 élèves en formation complète.

► Contenu (cf. livret d'accueil) :
- Dans le cadre de la réingénierie de la formation et suite à la publication du rapport El Khomri le 29 octobre 2019, les modalités de sélection des formations AS ont été modifiées depuis la rentrée de septembre 2021.
- L'arrêté du 10 juin 2021 modifie la formation conduisant au diplôme d'État d'Aide-Soignant et portant diverses dispositions relatives aux modalités de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux.

► Méthodes et modalités pédagogiques :
Enseignement en institut dispensé sous forme de cours magistraux. Travaux de groupes, séances d'apprentissage pratique et gestuel, enseignement en stage réalisé en milieu professionnel. Chaque élève bénéficie d'un accompagnement personnalisé et d'un suivi pédagogique individualisé.

► Intervenants :
Cadres de santé formateurs de l'IFSI et Intervenants vacataires selon expertise.

► Durée :
1540 heures sur 11 mois en formation complète.

► Dates :
Inscriptions au concours d'admission : De Janvier à Juin 2023
Formation : De Septembre 2023 à Juillet 2024

► Coût :
Coût de la formation prise en charge par le Conseil régional si identifiant de Pôle emploi ou prescription de la Mission Locale.
Droits d'inscription au concours : gratuité
5200€ pour la scolarité si prise en charge financière par l'employeur.

Pour tous renseignements, contactez :
Mme Debarre : 04.92.18.67.55
ou
Accueil : 04.93.69.70.06

Formation diplômante

ÉTUDES PRÉPARANT AU DIPLÔME D'ÉTAT D'ACCOMPAGNANT ÉDUCATIF ET SOCIAL

► Objectif :
Obtenir le Diplôme d'État d'Accompagnant Éducatif et Social.

► Personnes concernées :
Toute personne ayant satisfait aux épreuves de sélection.

► Nombre de Participants :
32 participants.

► Contenu (cf livret d'accueil) :
- Décret n°2021-1133 du 30 août 2021 relatif au Diplôme d'État d'Accompagnant Éducatif et Social.
- Arrêté du 30 août 2021 relatif au Diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social.

► Intervenants :
Cadres de santé formateurs permanents de l'IFSI et Intervenants vacataires selon expertise.

► Méthodes et modalités pédagogiques :
Enseignement en institut dispensé sous forme de cours magistraux. Travaux de groupes, séance d'apprentissage pratique et gestuel, enseignement en stage réalisé en milieu professionnel. Chaque élève bénéficie d'un accompagnement personnalisé et d'un suivi pédagogique individualisé.

► Durée :
1407 heures réparties sur 14 mois.

► Dates :
Inscriptions au concours d'admission : Début Septembre à Novembre 2023.
Concours : Sélection sur dossier et entretien oral en Novembre 2023.
Formation : De Mars 2024 à Février 2025.

► Coût :
Coût de la formation prise en charge par le Conseil régional si identifiant de Pôle emploi ou prescription de la Mission Locale.
Droits d'inscription au concours : 110€
5000€ pour la scolarité

Pour tous renseignements, contactez :
Mme Amourette : 04.93.69.70.60
ou
Accueil : 04.93.69.70.06

Formation certifiante

FORMATION D'ASSITANT(E) DE SOINS EN GÉRONTOLOGIE

► Objectif :

Former des soignants auprès de personnes âgées en situations de grande dépendance et/ ou présentant des trouble cognitifs (patients atteints de la maladie d'Alzheimer) nécessitant des techniques de soins et d'accompagnement spécifiques.

► Personnes concernées :

Aides-soignants, aides médico-psychologiques et accompagnants éducatif et social.

► Nombre de Participants :

20 participants.

► Contenu :

4 domaines de formation :

DF1 : Concourir à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet individualisé dans le respect de la personne (35h).

DF2 : Aider et soutenir les personnes dans les actes de la vie quotidienne en tenant compte de leurs besoins et de leur degré d'autonomie (21h).

DF3 : Mettre en place des activités de stimulation sociale et cognitive en lien notamment avec les psychomotriciens, ergothérapeutes ou psychologues (28h).

DF4 : Comprendre et interpréter les principaux paramètres liés à l'état de santé (28h).

DF5 : Réaliser des soins quotidiens en utilisant des techniques appropriées (28h).

► Méthodes et modalités pédagogiques :

- Formation présentielle discontinue et collective
- Cours théoriques en salle
- Pédagogie active
- Interventions d'experts
- Étude de documents
- Mise en situation pratique

► Intervenants :

Laurence Roux, Cadre de santé formateur de l'IFSI et Intervenants vacataires selon expertise.

► Durée et horaires :

140 heures soit 7 heures par journée de formation.

De 08H30 à 12H30 et 13H30 à 16H30.

► Dates :

Formation : De Septembre à Décembre 2023.

► Coût :

1600€ par participant.

Pour tous renseignements, contactez :

Mme Bottero : 04.93.69.78.83
c.bottero@ch-cannes.fr
ou
Accueil : 04.93.69.70.06

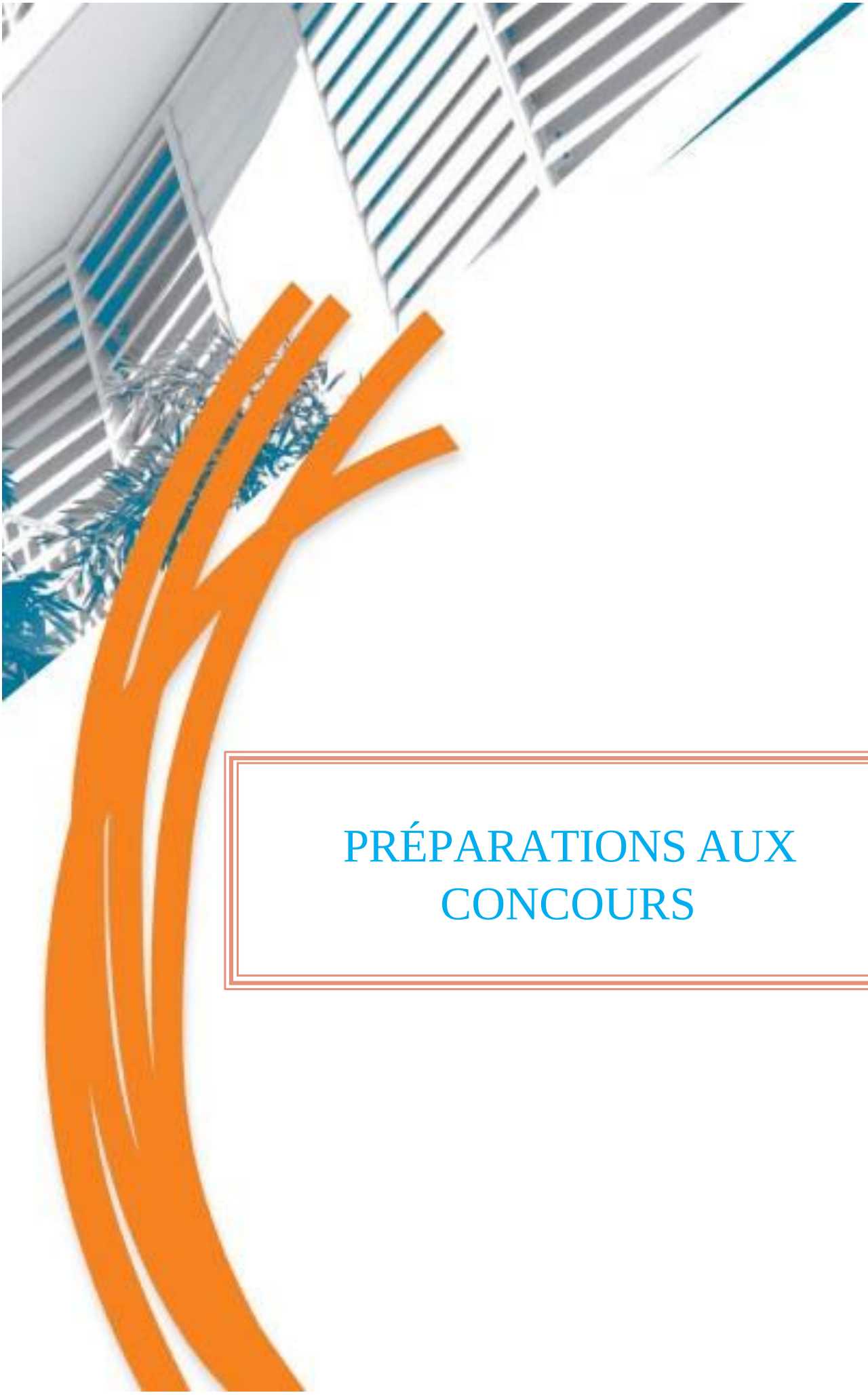

PRÉPARATIONS AUX CONCOURS

SESSION PRÉPARATOIRE AUX ÉPREUVES DE SÉLECTION POUR L'ENTRÉE EN INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS POUR LES CANDIDATS RELEVANT DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

► Objectifs :

La préparation aux épreuves de sélection pour entrer en Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) doit permettre aux candidats en formation professionnelle continue de se confronter aux différentes modalités des épreuves de sélection ainsi que d'acquérir les connaissances nécessaires pour se présenter à ces épreuves.

► Personnes concernées :

- Candidat sans diplôme ou diplôme de niveau V maximum
- Relever de la formation professionnelle continue ET justifier de 3 ans de cotisation minimum à un régime de protection sociale à l'inscription en section préparatoire.

► Nombre de Participants :

50 candidats.

► Contenu :

Pour répondre au dispositif prévu par les textes législatifs, la formation est basée sur plusieurs types d'enseignement :

- Un renforcement des acquis au niveau du vocabulaire, de la syntaxe et de la grammaire ;
- Le renforcement des bases en mathématiques ;
- Des enseignements de culture générale dans les domaines sanitaires et sociaux.

► Méthodes et modalités pédagogiques :

Afin de mobiliser les connaissances des élèves ainsi que leurs capacités à argumenter, plusieurs méthodes pédagogiques sont utilisées :

- Des débats sur un ou plusieurs thèmes ;
- Des projections d'émissions télévisées ou de films ;
- Des contrôles de connaissances réguliers durant l'année scolaire ;
- Des oraux blancs portant sur les motivations du candidat ou sur sa culture générale ;
- Un concours blanc, écrit et oral, sera organisé en cours d'année scolaire.
- Suivis pédagogiques individualisés
- Stage d'observation de trois jours

► Intervenants :

Cadres de santé formateurs de l'IFSI en ce qui concerne les thèmes sanitaires et sociaux ; Professeur de mathématiques et Professeur de Français.

► Durée :

150 heures

► Dates :

Inscriptions : De Septembre à Octobre 2023.
Formation : De Novembre 2023 à Mars 2024.

► Coût :

1200€ sans prise en charge financière
1350€ avec prise en charge financière par un organisme payeur.

► Compositions du dossier d'inscription :

► Fournir impérativement :

- Une lettre de motivation manuscrite expliquant le parcours du candidat et son projet professionnel
- Un curriculum vitae
- Un ou plusieurs certificats du ou des employeurs justifiant à la date d'inscription de 3 ans de cotisation à un régime de protection sociale.
- Photocopie de la carte nationale d'identité (recto-verso et en cours de validité)
- Un justificatif de domicile
- 2 photos d'identité couleur récentes (pas de photo scannée)
- 2 enveloppes blanches (format 21.5 X 11cm) libellées au nom et adresse du candidat et affranchies au tarif en vigueur.
- 1 enveloppe (format 21 X 29.7cm) libellée au nom et adresse du candidat et affranchie avec 2 timbres au tarif en vigueur.

Pour tous renseignements, contactez:
Mme Amourette : 04.93.69.70.60
ou
Accueil : 04.93.69.70.06

Formation continue

PRÉPARATION AUX ÉPREUVES DE SÉLECTION À LA FORMATION ACCOMPAGNANT ÉDUCATIF ET SOCIAL

► Objectif :
Permettre aux personnes désireuses d'inscrire leur avenir professionnel dans une dimension d'accompagnement de l'autre.

► Personnes concernées :
Tout public (pas de diplôme requis).

► Nombre de Participants :
25 candidats maximum.

► Contenu :
Culture générale – Français

► Méthodes et modalités pédagogiques :
Méthodes actives (études de documents – exposés - recherches – bilan) – Suivi pédagogique individuel.

► Intervenants :
Cadres de santé formateurs de l'IFSI et Intervenants
vacataires selon expertise.

► Durée :
160 heures.

► Dates :
Inscriptions : De Juin à Juillet 2023
Formation : De Septembre à Octobre 2023

► Coût :
Formation prise en charge par le conseil régional, si candidats inscrits à Pôle Emploi ou à la mission locale (12 Places).
1065€ par participant sans prise en charge financière.
1415€ si prise en charge financière par un organisme payeur.

Pour tous renseignements, contactez :
Mme Amourette : 04.93.69.70.60
ou
Accueil : 04.93.69.70.06

Formation continue

FORMATION PRÉPARATOIRE AU CONCOURS D'ENTRÉE EN IFAS

► Objectif :
Permettre aux candidats d'appréhender les épreuves du concours et la formation.

► Personnes concernées :
Tout public (pas de diplôme requis).

► Nombre de Participants :
25 candidats maximum.

► Contenu :
Culture générale – Français – Mathématiques - Biologie

► Méthodes et modalités pédagogiques :
Entraînement aux entretiens de sélection – Suivis pédagogiques individuels - 3 jours de stage d'observation.

► Intervenants :
Cadres de santé formateurs de l'IFSI et Intervenants vacataires selon expertise.

► Durée :
180 heures.

► Dates :
Inscriptions : D'Octobre à Décembre 2023.
Formation : De Janvier à Juin 2024.

► Coût :
Formation prise en charge par le Conseil Régional, si candidats inscrits à Pôle Emploi ou à la mission locale (12 Places).
1200€ par participant sans prise en charge financière.
1550€ si prise en charge financière par un organisme payeur.

Pour tous renseignements, contactez :
Mme Amourette : 04.93.69.70.60
ou
Accueil : 04.93.69.70.06

FORMATIONS
TOUS PERSONNELS
EN ATTENTE D'ÉLIGIBILITÉ
AU D.P.C
(Développement Professionnel Continu)

DU RAISONNEMENT CLINIQUE AU DOSSIER DU PATIENT LES TRANSMISSIONS CIBLÉES

► Responsable du programme D.P.C. :

Madame la Directrice de l'IFSI.

► Thème traité selon les orientations :

- Orientation n°1 : Contribuer à l'amélioration de la prise en charge des patients.
- Orientation n°2 : Contribuer à l'amélioration de la relation entre professionnels de santé et patients.
- Orientation n°3 : Contribuer à l'implication des professionnels de santé dans la qualité et la sécurité des soins ainsi que dans la gestion des risques.

► Objectifs du programme D.P.C :

- Rendre plus efficiente la transmission et la structuration des informations dans le dossier de soins et entre professionnels.
- S'approprier les règles des écrits et de la communication professionnels.
- Analyser ses pratiques de transmissions écrites et orales.
- Reconnaître les principes de la responsabilité et préciser les particularités liées aux technologies de l'information et de la communication.

► Personnes concernées :

Tous les membres de l'équipe soignante.

► Méthodes et modalités pédagogiques validées par la H.A.S. :

- Manuel de certification et pratique exigible prioritaire : gestion et communication du dossier patient.
- Bonnes pratiques de gestion et de communication des informations concernant les patients.
- Axes relatifs d'une part à la mobilisation des professionnels de santé en faveur des droits des patients et d'autre part à la conciliation des droits avec les innovations technologiques et les nouvelles organisations des soins.
- La loi du 04 Mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé.

► Moyens mis en œuvre pour le suivi de la formation :

- Un enseignement théorique
- Échange et réflexions collectifs autour des pratiques professionnelles
- Étude des documents HAS
- Étude de situations
- Exercices de transmissions écrites et orales

► Éléments de traçabilité :

- Fiche de renseignement
- Attestation de présence à la formation

► Indicateurs de suivi de l'action de formation :

- Utilisation du raisonnement clinique et des transmissions ciblées dans les dossiers de soins
- Création de plan de soins guide à partir de prévalences ou tous outils utiles aux soins
- Respect des critères de qualité HAS et de la réglementation, pour la tenue des dossiers et la communication des informations concernant les patients.

► Intervenants :

Cadres de santé formateurs de l'IFSI.

► Durée :

1 jour soit 7 heures.

► Dates :

Session 1 : 27 Janvier 2023, non-ouverte.
Session 2 : 24 Février 2023, Catherine Forget, Cadre de santé formateur de l'IFSI.
Session 3 : 17 Mars 2023, Véronique Barbaro, Cadre de santé formateur de l'IFSI.
Session 4 : 05 Mai 2023, Cadre de santé formateur de l'IFSI, à déterminer.
Session 5 : 26 Mai 2023, Frédérique Demergers, Cadre de santé formateur de l'IFSI.

► Coût :

200€ par participant.

Pour tous renseignements, contactez :

Mme Bottero : 04.93.69.78.83
c.bottero@ch-cannes.fr
ou
Accueil : 04.93.69.70.06

ATTESTATION DE FORMATION AUX GESTES ET SOINS D'URGENCE (A.F.G.S.U.) Niveau 1

Arrêté du 30 décembre 2014 relatif à l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence.

► Responsable du programme D.P.C. :

Madame la Directrice de l'IFSI.

► Personnes concernées :

Personnels non professionnels de santé, exerçant au sein d'un établissement de santé, d'une structure médico-sociale ou d'un cabinet d'un professionnel de santé libéral.

► Nombre de Participants :

12 participants.

► Objectifs :

L'Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence de NIVEAU 1 a pour objet l'acquisition de connaissances nécessaires à l'identification d'une urgence à caractère médical et sa prise en charge seul ou en équipe en attendant l'arrivée de l'équipe médicale en lien avec les recommandations médicales françaises de bonne pratique.
La formation conduisant, après validation, à l'Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence de NIVEAU 1 comporte trois modules :

1. Un module enseignement pratique relatif à la prise en charge des urgences vitales permettant :

- D'identifier un danger immédiat dans l'environnement et de mettre en œuvre une protection adaptée, au quotidien.
- D'alerter le service d'aide médicale urgente (SAMU) ou le numéro interne à l'établissement dédié aux urgences vitales, de transmettre les observations et de suivre les conseils donnés.
- D'identifier l'inconscience et d'assurer la liberté et la protection des voies aériennes d'une personne inconsciente en ventilation spontanée.
- D'identifier un arrêt cardiaque et de réaliser ou de faire réaliser une réanimation cardio-pulmonaire (RCP) de base avec matériel (défibrillateur automatisé externe).
- D'identifier une obstruction aigue des voies aériennes et réaliser les gestes adéquats.
- D'arrêter une hémorragie externe en respectant les règles d'hygiène et les règles de protection face à un risque infectieux.

2. Un module enseignement pratique relatif à la prise en charge des urgences potentielles permettant :

- D'identifier un danger dans l'environnement et d'appliquer les consignes de protection adaptée (y compris en cas d'alerte des populations ou de situations d'exception au sein de l'établissement).
- D'identifier les signes de gravité d'une brûlure et d'agir en conséquence.

- D'appliquer les règles élémentaires d'hygiène.
- En l'absence de médecin proche, de demander conseil au service d'aide médicale urgente (SAMU ou d'appeler le numéro interne dédié), de transmettre les observations en respectant les règles déontologiques et professionnelles et de suivre les conseils donnés.

3. Un module enseignement relatif aux risques collectifs permettant :

- D'identifier un danger dans l'environnement et d'appliquer les consignes de protection adaptées (y compris en cas d'alerte des populations ou de situations d'exception au sein del'établissement).
- D'identifier son rôle en cas de déclenchement de plan blanc ou de plan bleu
- D'être sensibilisé aux risques NRBC-E.

La durée de la validité de l'Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence de NIVEAU 1 est de 4 ans. La prolongation de cette attestation pour une durée équivalente est subordonnée au suivi d'une formation d'une durée d'une demi-journée portant sur une actualisation des connaissances portant sur les gestes et soins d'urgence, en lien avec l'actualité sanitaire et scientifique.

► Méthodes et modalités pédagogiques :

Enseignement théorique / Enseignement pratique et gestuel / Simulation entre participants à partir de situations d'urgences.
Matériel mis à disposition : Mannequin, défibrillateur semi-automatique, salle de simulation, BAVU, obus d'oxygène, chariot d'urgence.

► Intervenant :

Christel Rogliano, Cadre de santé formateur de l'IFSI.

► Durée :

2 jours soit 14 heures.

► Dates :

Dates à confirmer.

► Coût :

245€ par participant.

Pour tous renseignements, contactez :
Mme Bottero : 04.93.69.78.83
c.bottero@ch-cannes.fr
ou
Accueil : 04.93.69.70.06

ATTESTATION DE FORMATION AUX GESTES ET SOINS D'URGENCE (A.F.G.S.U.) Niveau 2

Arrêté du 30 décembre 2014 relatif à l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence.

► Responsable du programme D.P.C. :

Madame la Directrice de l'IFSI.

► Personnes concernées :

Personnels exerçant une des professions de santé inscrites dans la quatrième partie du code la Santé Publique et aux étudiants inscrits dans une université, une école ou un institut de formation préparant l'obtention d'un Diplôme en vue de l'exercice de l'une de ces professions de santé. Personnes titulaires du Diplôme d'État d'Assistant Éducatif et Social mentionné à l'article R.451-95 du code de l'action sociale et des familles.

► Nombre de Participants :

12 participants.

► Objectifs :

L'attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence de NIVEAU 2 a pour objet l'acquisition de connaissances en lien avec les recommandations médicales françaises de bonne pratique à l'identification d'une urgence à caractère médical et à sa prise en charge en équipe, en utilisant des techniques non invasives en attendant l'arrivée de l'équipe médicale.

La formation conduisant, après validation, à l'Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence de NIVEAU 2 comporte trois modules :

1. Un module (10 heures) enseignement pratique relatif à la prise en charge des urgences vitales permettant :

- D'identifier un danger immédiat dans l'environnement et de mettre en œuvre une protection adaptée, au quotidien.
- D'alerter le service d'aide médicale urgente (SAMU) ou le numéro interne à l'établissement dédié aux urgences vitales, de transmettre les observations et de suivre les conseils donnés.
- D'identifier l'inconscience et d'assurer la liberté et la protection des voies aériennes d'une personne inconsciente en ventilation spontanée.
- D'identifier un arrêt cardiaque et de réaliser ou de faire réaliser une réanimation cardio-pulmonaire avec le matériel d'urgence prévu (défibrillateur automatisé externe, chariot d'urgence, matériel embarqué…).
- D'identifier une obstruction aiguë des voies aériennes et réaliser les gestes adéquats.
- D'arrêter une hémorragie externe.
- De mettre en œuvre des appareils non invasifs de surveillance des paramètres vitaux.
- D'appliquer les procédures de maintenance et de matériovigilance des matériels d'urgence.

2. Un module (7 heures) enseignement pratique relatif à la prise en charge des urgences potentielles permettant :

- D'identifier les signes de gravité d'un malaise, d'un traumatisme osseux ou cutané et d'effectuer les gestes adéquats.
- D'identifier les signes de gravité d'une brûlure et d'agir en conséquence.
- D'appliquer les règles élémentaires d'hygiène.
- En l'absence de médecin proche, de demander conseil au service d'aide médicale urgente (SAMU ou d'appeler le numéro interne dédié), de transmettre les observations en respectant les règles déontologiques et professionnelles et de suivre les conseils donnés.
- Prendre les mesures pour la prise en charge adaptée d'un traumatisme (matériel d'immobilisation, retrait éventuel d'un casque de motocyclette).
- D'effectuer ou faire réaliser un relevage et un brancardage
- Prendre les mesures adaptées pour la mère et pour l'enfant face à un accouchement inopiné.
- D'appliquer les règles de protection face à un risque infectieux.

3. Un module (4 heures) enseignement théorique et pratique relatif aux risques collectifs permettant :

- D'identifier un danger dans l'environnement et d'appliquer les consignes de protection adaptées (y compris en cas d'alerte des populations ou de situations d'exception au sein del'établissement)
- De participer à la mise en œuvre des dispositifs d'organisation de la réponse du système sanitaire aux situations sanitaires exceptionnelles (dispositif ORSAN).
- De s'intégrer dans la mise en œuvre des plans de secours et du plan blanc ou du plan bleu, selon le rôle prévu pour la profession exercée.
- D'être sensibilisé aux risques NRBC-E et d'identifier son rôle en cas d'activation des dispositions spécifiques relatives aux risques NRBC-E du plan blanc, et les différents dispositifs de protection individuelle en fonction des risques.

La durée de la validité de l'Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence de NIVEAU 2 est de 4 ans. La prolongation de cette attestation pour une durée équivalente est subordonnée au suivi d'une formation d'une durée d'une demi-journée portant sur une actualisation des connaissances portant sur les gestes et soins d'urgence, en lien avec l'actualité sanitaire et scientifique.

► Méthodes et modalités pédagogiques :

Enseignement théorique / Enseignement pratique et gestuel / Simulation entre participants à partir de situations d'urgences.
Matériel mis à disposition : Mannequin, défibrillateur semi-automatique, salle de simulation, BAVU, obus d'oxygène, chariot d'urgence.

► Intervenant :

Christel Rogliano, Cadre de santé formateur de l'IFSI.

► Durée :

3 jours soit 21 heures.

► Dates :

Session 1 : 3, 4 et 5 Avril 2023, Catherine Coutte, Cadre de santé formateur.
Session 2 : 4, 5 et 6 Juillet 2023, Cadre de santé formateur de l'IFSI, à déterminer.
Session 3 : 22, 23 et 24 Novembre 2023, Cadre de santé formateur de l'IFSI, à déterminer.

► Coût :

405€ par participant

Pour tous renseignements, contactez :

Mme Bottero : 04.93.69.78.83
c.bottero@ch-cannes.fr
ou
Accueil : 04.93.69.70.06

ATTESTATION DE FORMATION AUX GESTES ET SOINS D'URGENCE (A.F.G.S.U.) Recyclage

► Responsable du programme D.P.C. :

Madame la Directrice de l'IFSI.

► Thème traité selon les orientations :

- Orientation n°1 : Contribuer à l'amélioration de la prise en charge des patients.
- Orientation n°3 : Contribuer à l'implication des professionnels de santé dans la qualité et la sécurité des soins ainsi que la gestion des risques.
- Orientation n°6 : Contribuer à la formation professionnelle continue définie à l'article L.6311-1 code du travail.

► Intervenant :

Christel Rogliano, Cadre de santé formateur de l'IFSI.

La formation dispensée par les structures de formation des professionnels de santé est sous la responsabilité du médecin directeur scientifique et pédagogique d'un centre d'enseignement des soins d'urgence (CESU 06) en lien avec le centre d'enseignement des soins d'urgence du SAMU zonal (CHU de Nice).

► Objectifs du programme D.P.C. :

Cette session de recyclage a pour objet :

1) Le renforcement de l'acquisition par les professionnels destinés à travailler au sein des établissements de santé ou de structures médico-sociales et par les professions de santé, des connaissances nécessaires à :

- La prise en charge, seul ou en équipe, d'une personne en situation d'urgence mettant en jeu le pronostic vital ou fonctionnel.
- L'application des mesures et l'utilisation des moyens de protection individuels et collectifs face à un risque à conséquences sanitaires.

2) L'actualisation des connaissances concernant la prise en charge de personnes exposées à une situation d'urgence réelle ou potentielle.

► Contenu de la formation :

1. Révision pratique relative à la prise en charge des urgences vitales en lien avec les recommandations médicales françaises de bonne pratique permettant :

- D'identifier un danger immédiat dans l'environnement et de mettre en œuvre une protection adaptée, au quotidien.
- D'alerter le service d'aide médicale urgente (SAMU) ou le numéro interne à l'établissement dédié aux urgences vitales, de transmettre les observations et de suivre les conseils donnés.
- D'identifier l'inconscience et d'assurer la liberté et la protection des voies aériennes d'une personne inconsciente en ventilation spontanée.

- D'identifier un arrêt cardiaque et de réaliser une réanimation cardio-pulmonaire (RCP) de base avec matériel (défibrillateur semi-automatique (DA).
- D'identifier une obstruction aigue des voies aériennes et réaliser les gestes adéquats.
- D'arrêter une hémorragie externe.

2. Révision pratique relative à la prise en charge des urgences potentielles permettant :

- D'identifier les signes de gravité d'un malaise, d'un traumatisme osseux ou cutané et d'effectuer les gestes adéquats.
- D'identifier les signes de gravité d'une brûlure et d'agir en conséquence.
- D'appliquer les règles élémentaires d'hygiène.

3. Révision sous forme d'un enseignement relatif aux risques collectifs permettant :

- D'identifier un danger dans l'environnement et d'appliquer les consignes de protection adaptées (y compris en cas d'alerte des populations ou de situations d'exception au sein del'établissement).
- D'identifier son rôle en cas de déclenchement de plan blanc.
- D'être sensibilisé aux risques NRBC.

Arrêté du 03 Mars 2006 art.5 :
La validité de l'Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence de NIVEAU 1 et 2 est de 4 ans. Le renouvellement de l'attestation est effectué après une séance de réactualisation des connaissances.

► Personnes concernées :

Les personnes titulaires de l'Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence de niveau 1 et 2, et ce, avant la fin de la quatrième année d'obtention.
Arrêté du 03 Mars 2006 art.1 :
L'Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence comprend :

- L'Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence de niveau 1 destinée à tout personnel, administratif ou non, voué à travailler (ou exerçant) au sein d'un établissement de santé ou d'une structure médico-sociale.
- L'Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence de niveau 2 destinée aux professionnels de santé inscrits dans la quatrième partie du code de la santé publique.

► Méthodes et modalités pédagogiques validées par la H.A.S :

- **Le Ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports**

Arrêté du 3 Mars 2006 relatif à l'Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence NOR : SANP0620923A Version consolidée au 10 Mars 2006.
Circulaire DGS/SD2 n°2006-207 DU 10 Mai 2006 relative à l'Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence. BO n°2006/6 p.99-100 (application de l'arrêté du 3 Mars 2006).
Circulaire n°DHO/SP1/2007/453 du 31 décembre 2007 relative à l'obligation d'obtenir l'Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence pour l'exercice de certaines professions de santé NOR : SJSH0731579C Classement thématique ; urgences.

- **Le Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé**

Décret n°2012-565 du 24 Avril 2012 relatif à la commission nationale des formations aux soins d'urgence en situation sanitaire normale et exceptionnelle et aux centres d'enseignement des soins d'urgence NOR : ETSP1200177D.

Arrêté du 24 Avril 2012 relatif à la Commission nationale des formations aux soins d'urgence en situation sanitaire et exceptionnelle et au fonctionnement des centres d'enseignement des soins d'urgence (CESU) NOR : ETSP1200184A.

Arrêté du 3 Mars 2006 art. 5 La validité de l'Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence de niveau 1 et 2 est de 4 ans. Le renouvellement de l'attestation est effectué après une séance de réactualisation des connaissances.

► Autour de l'acquisition et du perfectionnement des connaissances :

Enseignement pratique basé sur de la pédagogie active.

Mise en situation à partir de cas fictifs permettant une méthode d'apprentissage par résolution des problèmes. Le candidat à partir de ses connaissances, en analysant la situation, en déduit les gestes et le comportement appropriés. Le formateur aide à ce schéma réflexif sur l'action afin d'amener le candidat au réajustement et à l'acquisition de nouvelles connaissances à mettre en œuvre.

► Méthodes et modalités pédagogiques :

La formation est organisée par groupe de 10 à 12 personnes.

- **Retour d'expérience des participants** autour de situations réelles rencontrées depuis la dernière session de formation : facteurs facilitant la prise en charge et facteurs limitatifs, évaluation des besoins du groupe.
- Apports théoriques et mise en pratiques des éventuelles dernières nouveautés de prise en charge.
- **Simulation en salle de travaux pratiques sur mannequin adulte et bébé ou sur patient « simulé »**, avec utilisation de maquillage, d'accessoires et de matériels nécessaires à la prise en charge d'une urgence potentielle ou réelle (notamment mannequin avec visualisation de l'efficacité du geste, défibrillateur semi-automatique d'entrainement, attelle d'immobilisation, matériel de suppléance d'une détresse ventilatoire BAVU, obus à oxygène…)
- **Prise en charge des cas de façons individuelle ou en équipe** (situation professionnelle).
- **Echanges et réflexions collectifs.**
- **Matériel mis à disposition :** Mannequin, défibrillateur semi-automatique, salle de simulation, BAVU, obus d'oxygène, chariot d'urgence.

La délivrance de l'Attestation de Recyclage aux Geste et Soins d'Urgence est assurée après la participation à la journée de recyclage de chacun des modules concernant d'une part les urgences potentielles et d'autre part, l'urgence vitale avec la prise en charge d'un arrêt cardio respiratoire et utilisation du défibrillateur semi-automatique.

► Eléments de traçabilité :

- Fiche d'émargement
- Attestation de présence à la formation
- Fiche d'évaluation sur le fond et la forme de la session par le participant

► Durée :
1 jour soit 7 heures.

► Dates :
Session 1 : 10 Février 2023, Corinne Tournebize, Cadre de santé formateur.
Session 2 : 3 Mai 2023, Cadre de santé formateur de l'IFSI, à déterminer.
Session 3 : 10 Octobre 2023, Cadre de santé formateur de l'IFSI, à déterminer.

► Coût :
245€ par participant.

Pour tous renseignements, contactez:
Mme Bottero : 04.93.69.78.83
c.bottero@ch-cannes.fr
ou
Accueil : 04.93.69.70.06

Formation continue

CONSOLIDATION ET INTÉGRATION DES SAVOIRS ET PRATIQUES POUR L'EXERCICE INFIRMIER EN PSYCHIATRIE

► Responsable du programme D.P.C :

Madame la Directrice de l'IFSI

► Thème traité selon les orientations :

- Orientation n°1 : Contribuer à l'amélioration de la prise en charge des patients.
- Orientation n°2 : Contribuer à l'amélioration de la relation entre professionnels de santé et patients.

► Intervenant :

Danièle Martini, Cadre de santé formateur de l'IFSI.

► Les objectifs du programme D.P.C :

- Consolider les savoirs dans le domaine de la psychiatrie adulte.
- Intégrer ces savoirs dans un contexte professionnel.
- S'interroger sur les aspects de la psychiatrie actuelle.
- Identifier les enjeux éthiques dans la pratique soignante.
- Interroger ses pratiques en tant que soignant.

► Personnes concernées :

Infirmiers travaillant en service de psychiatrie adulte.
Méthodes et modalités validées par la H.A.S :
Formation présentielle alternant des méthodes affirmatives, interrogatives et actives où le participant est confronté à la réalité de ses pratiques et aux difficultés rencontrées afin qu'il puisse découvrir les meilleures solutions à mettre en œuvre.

► Méthodes et modalités pédagogiques :

- Un enseignement théorique sera apporté selon une méthode pédagogique affirmative.
- Échanges et réflexions collectifs autour de la gestion des risques liés aux différents dispositifs.
- Pédagogie active

► Autour de l'acquisition et du perfectionnement des connaissances :

- Soins infirmiers : Soins infirmiers spécifiques en psychiatrie / Rappel sur les principaux courants de pensée en psychiatrie / Les principaux protocoles thérapeutiques / Trans-mission dans le dossier de soins.
- Communication : Relation d'aide / Techniques d'apaisement.

► Moyens mis en œuvre pour le suivi de la formation :

- Un questionnaire de type avant/après sera proposé aux participants en début et fin de formation afin d'identifier les évolutions.

► Eléments de traçabilité :

- Fiche d'émargement ;
- Attestation de présence à la formation ;
- Questionnaire de type avant/après.

► Indicateurs de suivi de l'action de formation :

- Approche clinique plus affirmée ;
- Satisfaction plus importante des clients ;
- Prise en charge infirmière plus efficiente.

► Dates :

Session 1 : 25 et 26 Avril et 24 Mai 2023.
Session 2 : 6 et 7 Novembre et 11 Décembre 2023.
Session 3 : 25 et 26 Mars et 22 Avril 2024.

► Durée :

3 jours, soit 21 heures, en présentiel.

► Coût :

600€ par participant.

Pour tous renseignements, contactez:
Mme Bottero : 04.93.69.78.83
c.bottero@ch-cannes.fr
ou
Accueil : 04.93.69.70.06

DÉPLOIEMENT D'UNE CULTURE ET D'UNE DYNAMIQUE DE LA BIENTRAITANCE DANS LES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ MÉDICO-SOCIAUX

► Responsable du programme D.P.C. :

Madame la Directrice de l'IFSI.

► Thème traité selon les orientations :

- Orientation n°1 : Contribuer à l'amélioration de la prise en charge des patients.
- Orientation n°2 : Contribuer à l'amélioration de la relation entre professionnels de santé et patients.
- Orientation n°3 : Contribuer à l'implication des professionnels de santé dans la qualité et la sécurité des soins ainsi que dans la gestion des risques.

► Intervenant :

Christine Greusard, Cadre de santé formateur de l'IFSI.

► Les objectifs du programme D.P.C. :

L'objectif est d'accompagner les établissements et les personnels dans le déploiement d'une culture et d'une dynamique de bientraitance.
Le déploiement de cette culture nécessite une appropriation de la démarche par les équipes de professionnels intervenant au quotidien dans la prise en charge des personnes hospitalisées, résidents et usagers.

► Contenu :

1. **La vulnérabilité et le risque de maltraitance**

Les situations de vulnérabilité et la dépendance
Savoir et comprendre :

- Les origines et les causes de la vulnérabilité et des risques de maltraitance ;
- Comprendre les différents troubles et symptômes de la dépendance.

2. **La bientraitance**

Le périmètre opérationnel de la bientraitance : recommandations de bonnes pratiques de l'ANESM et guide FORAP-HAS sur la promotion de la Bientraitance.
Savoir et pouvoir être :

- Le concept de bientraitance ;
- Les repères pour la mise en œuvre de la démarche : les documents de l'ANESM (notamment sa recommandation « Bientraitance » et son questionnaire d'autoévaluation des pratiques de bientraitance en EHPAD), le kit « Bientraitance » de Mobiqual, etc. ;
- Les modalités d'une diffusion effective de la dynamique au sein de l'établissement …

3. **La pratique professionnelle au quotidien**

Savoir-faire et pouvoir faire :

- Les activités élémentaires et les actes de la vie quotidienne ;

- Les soins d'hygiène ;
- La vie sociale et relationnelle : communication, comportement et attitudes ;
- Incarner le respect des droits au quotidien ;
- Faire face aux troubles du comportement et adapter ses attitudes ;
- Ressources et limites du professionnel.

Il s'agit dans ce dernier axe de repérer et d'analyser les pratiques professionnelles et de définir les modifications à apporter dans l'approche, les gestes, la posture et les comportements professionnels.
Ceci pour mieux prendre en compte les besoins, désirs et les préférences de la personne et favoriser le respect et l'exercice de leurs droits afin d'améliorer la qualité de la prise en charge et de s'inscrire dans une dynamique de bientraitance.

► Personnes concernées :

Professionnels du soin et de l'accompagnement des établissements de santé et médico-sociaux.
Méthodes et modalités validées par la H.A.S. :
Plan de développement de la bientraitance et renforcement de la lutte contre la maltraitance du 14 mars 2007.

- Instruction DGA1S/2A/2007/112 du 22 Mars 2007 relative au développement de la bientraitance et au renforcement de la politique de lutte contre la maltraitance.
- Recommandation de l'ANESM « La bientraitance : définition et repères pour la mise en œuvre – septembre 2008 ».
- Circulaire n°DGCS/2A/2010/254 du 23 juillet 2010 relative au renforcement de la lutte contre la maltraitance des personnes âgées et des personnes handicapées et au développement de la bientraitance dans les établissements et services médico-sociaux relevant de la compétence de l'ARS.
- Critère 10a du manuel de certification V2010 révisé en 2011 de la Haute autorité de Santé.
- Guide FOREAP-HAS « Promotion de la Bientraitance ».

► Méthodes et modalités pédagogiques :

Autour de l'acquisition et du perfectionnement des connaissances :
Formation présentielle alternant des méthodes affirmatives, interrogatives et actives où le participant analyse et partage ses pratiques professionnelles, et les difficultés qu'il rencontre afin de découvrir les meilleures solutions à mettre en œuvre.
Moyens mis en œuvre pour le suivi de la formation :

- Un enseignement théorique.
- Echanges et réflexions collectifs autour des pratiques professionnelles.
- Etude des documents HAS et ANESM.
- Etude de situations.
- Analyse de ses pratiques professionnelles antérieures.

► Éléments de traçabilité :

- Fiches d'émargement.
- Attestation de présence à la formation.

► Indicateurs de suivi de l'action de formation :

- Réponse institutionnelle à la mise en œuvre des critères ANESM et HAS.
- Augmentation de la satisfaction des patients, des résidents, des familles.

- Augmentation de la traçabilité d'actions pour promouvoir et mettre en œuvre la bientraitance et prévenir la maltraitance.
- Présence d'auto-évaluation des pratiques de bientraitance par des outils appropriés.

► Dates :
Session 1 : 8 et 9 Février 2023.
Session 2 : 6 et 7 Novembre 2023.

► Durée :
2 jours soit 14 heures.

► Coût :
400 € par participant.

Pour tous renseignements, contactez:
Mme Bottero : 04.93.69.78.83
c.bottero@ch-cannes.fr
ou
Accueil : 04.93.69.70.06

Formations destinées aux aides-soignants

Formation continue

LE RÔLE DE L'AIDE-SOIGNANT EN LIEN AVEC LE NOUVEAU RÉFÉRENTIEL

► Objectifs :

- Acquérir des connaissances sur le nouveau référentiel de la profession d'aide-soignant
- Identifier les différentes missions de l'aide-soignant et le cadre réglementaire de la profession.
- Comprendre le rôle de l'aide-soignant dans différentes situations de soins.

► Personnes concernées :

Aides-soignants.

► Nombre de participants :

15 participants.

► Contenu :

- Étude du programme 2021
- Rappels législatifs

► Méthodes et modalités pédagogiques :

- Formation présentielle collective
- Pédagogie active
- Étude des textes et des documents
- Développement des concepts de responsabilité
- Retours d'expérience et analyse des pratiques

► Intervenants :

Marianne Boyreau et Sylvie Touati, Cadres de santé formateurs de l'IFSI.

► Durée :

1 jour, soit 7 heures.

► Dates :

Session 1 : 12 Mai 2023.
Session 2 : 20 Novembre 2023.

► Coût:

200€ par participant.

Pour tous renseignements, contactez :
Mme Bottero : 04.93.69.78.83
c.bottero@ch-cannes.fr
ou
Accueil : 04.93.69.70.06

L'ENCADREMENT DES ÉLÈVES AIDES-SOIGNANTS

► Responsable du programme D.P.C. :

Madame la Directrice de l'IFSI.

► Objectifs du programme D.P.C. :

- Optimiser, clarifier la fonction d'encadrement, identifier les différents protagonistes concernés et le rôle de chacun.
- Organiser le parcours de stage en accord avec le référentiel de Formation.
- Créer ou améliorer le Livret d'accueil des stagiaires.

► Personnes concernées :

Tous les personnels participant à l'encadrement des élèves aides-soignants.

► Nombre de participants :

15 participants.

► Contenu :

- Étude référentiel de la profession d'aide-soignant 2021
- Apports théoriques :
  - Concepts de Formation, encadrement, alternance, évaluations.
  - Cadre législatif : Base règlementaire de la profession d'aide-soignant, derniers décrets, projet pédagogique.
  - Outils de suivi de Formation : Portfolio, livret d'Accueil des stagiaires …

► Méthodes et modalités pédagogiques :

- Formation présentielle collective
- Pédagogie active
- Etude des textes et des documents
- Développement des concepts de responsabilité
- Retours d'expérience et analyse des pratiques
- Apports pratiques :
  - Création ou amélioration des outils adaptés à la structure et au personnel encadrant
  - Utilisation de grilles d'évaluation.

► Intervenants :

Marianne Boyreau et Sylvie Portoghese, Cadres de santé formateur de l'IFSI.

► Durée :

3 jours, soit 21 heures :
14 heures de formation présentielle
1 jour en distanciel à 6 mois

► Dates :

Session : 16 et 17 Octobre 2023 et 14 Mai 2024.

► Coût :

600€ par participant.

► Éléments de traçabilité :

- Fiche d'émargement
- Attestation de présence à la formation

Pour tous renseignements, contactez:
Mme Bottero : 04.93.69.78.83
c.bottero@ch-cannes.fr
ou
Accueil : 04.93.69.70.06

HÔPITAL DE CANNES
SIMONE VEIL

Qualiopi
processus certifié
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

JOINDRE IMPÉRATIVEMENT CE FORMULAIRE, les photocopies demandées **ainsi qu'une photocopie de votre Pass Sanitaire** sous peine de non recevabilité de la demande.

Madame ☐ Monsieur ☐

NOM : . . . . . Prénom : . . . . . .
(Joindre la photocopie de votre carte d'identité)

Adresse : . . . . . .
. . . . . .

Fonction : . . . . . .

Diplôme : . . . . . .
(Joindre obligatoirement la photocopie)

Attestation AFGSU (obligatoire) : : . . . . . .
(Uniquement pour la formation AFGSU recyclage)

Adresse internet : . . . . . .
(Bien lisible)

Fixe : . . . . . Mobile : . . . .

Thème de la formation retenue : . . . . . .

Dates retenues : . . . . . .

Si la formation est prise en charge par l'employeur, indiquer ci-dessousses coordonnées complètes et joindre la lettre de prise en charge.

Nom : . . . . . .

Adresse : . . . . . .

. . . . . .

Numéro SIRET : . . . . . .

Adresse internet :. . . . . .
(Bien lisible)

Tél : . . . . . .

Date : SIGNATURE et tampon :

Formulaire à retourner rempli intégralement :
À Madame BOTTERO Corinne – Secrétaire Formation Continue - Institut de Formation en soins infirmiers du Centre Hospitalier de CANNES, 15 avenue des Broussailles - CS 50008 - 06414 CANNES CEDEX Par Fax au : 04.93.69.75.04 ou par mail : c.bottero@ch-cannes.fr

Session préparatoire aux épreuves de sélection pour l'entrée en Institut de Formation en Soins Infirmiers pour les candidats relevant de la FPC (p.13-14)	Formation continue	De novembre 2023 à mars 2024	150 heures
Préparation aux épreuves de sélection à la formation Accompagnant Éducatif et Social (p.15)	Formation continue	De septembre à octobre 2023	160 heures
Formation préparatoire au concours d'entrée en IFAS (p.16)	Formation continue	De janvier à juin 2024	180 heures
Du raisonnement clinique au dossier dupatient, les transmissions ciblées (p.18-19)	Formation continue	Session 1 : 27 Janvier 2023 : non-ouverte Session 2 : 24 Février 2023 Session 3 : 17 Mars 2023 Session 4 : 5 Mai 2023 Session 5 : 26 Mai 2023	1 jour soit 7 heures
A.F.G.S.U Niveau 1 (p.20-21)	Formation continue	Dates à confirmer	2 jours soit 14 heures
A.F.G.S.U Niveau 2 (p.22-24)	Formation continue	Session 1 : 3, 4 et 5 Avril 2023 Session 2 : 4, 5 et 6 Juillet 2023 Session 3 : 22, 23 et 24 Novembre 2023	3 jours soit 21 heures
A.F.G.S.U Recyclage (p.25-28)	Formation continue	Session 1 : 10 Février 2023 Session 2 : 3 Mai 2023 Session 3 : 10 Octobre 2023	1 jour soit 7 heures
Consolidation et intégration des savoirs pratiques pour l'exercice infirmier en psychiatrie (p.29-30)	Formation continue	Session 1 : 25 et 26 Avril et 24 Mai 2023 Session 2 : 6 et 7 Novembre et 11 Décembre 2023 Session 3 : 25 et 26 Mars et 22 Avril 2024	3 jours soit 21 heures. en présentiel
Déploiement d'une culture et d'une dynamique de la bientraitance dans les établissements de santé médico-sociaux (p.31-33)	Formation continue	Session 1 : 8 et 9 Février 2023 Session 2 : 6 et 7 Novembre 2023	2 jours soit 14 heures
Le rôle de l'aide-soignant en lien avec le nouveau référentiel (p.34)	Formation continue	Session 1 : 12 Mai 2023 Session 2 : 20 Novembre 2023	1 jour soit 7 heures
L'encadrement des élèves aides-soignants (p.35-36)	Formation continue	16 et 17 Octobre 2023 et 14 Mai 2024	3 jours soit 21 heures. 2 jours (14h) de formation présentielle. 1 jour (7h) en distanciel à 6 mois.

ORGANIGRAMME DE L'IFSI

DIRECTION de l'Hôpital de Cannes

Monsieur Y. SERVANT

DIRECTION DE L'IFSI

Madame CH. RIZZOLATTI

ADJOINTE DE DIRECTION

Madame S. BRET

Cadre supérieur de santé
Référente pédagogique
Référente qualité ; équipe bionettoyage
Référente violences faites aux femmes

ATTACHÉES AUX STAGE

Mme P. FAURE
Cadre de santé formateur

Mme S. PORTOGHESE
Cadre de santé formateur

SECRÉTARIATS

- **Mme S. IZZO**
  Secrétariat Accueil
  04 93 69 70 06
- **Mme C. GOLLING**
  Secrétariat de Direction
  Secrétariat formation Infirmière
  04 93 69 70 59
- **Mme C. BOTTERO**
  Secrétariat Gestion Financière
  Secrétariat Formation Continue
  Bureau d'information sociale
  Référente handicap
  04 93 69 78 83
- **Mme S. DRAGONI-PICHON**
  Secrétariat des stages IDE
  Référente du Diplôme d'État Infirmier
  04 92 18 36 92
- **Mme N. DEBARRE**
  Secrétariat formation Aide-Soignante
  04 92 18 67 55
- **Mme A. AMOURETTE**
  Secrétariat formation Accompagnant Éducatif et Social
  Secrétariat Préparations aux concours
  Référente Communication
  04 93 69 70 60

DOCUMENTATION

Mme O. CAYLA
Documentaliste
Référente Communication
04 94 69 70 06

ENTRETIEN DES LOCAUX

Mme A. HAJ-MOHAMED
Mme K. PRIVAT
Mme L. GARCIA

CADRES FORMATEURS

- **Mme V. BARBARO** – *Référente développement soutenable*
- **M. D. BONNET** – *Référent sécurité et référent COVID*
- **Mme S. BOTTALE**
- **Mme M. BOYREAU**
- **Mme L. BRIDI**
- **Mme F. DEMERGERS**
- **Mme S. FAUROUX-PIQUEMAL** – *Référente informatique, plateforme Théia et référente satisfaction des usagers*
- **Mme C. FORGET**
- **Mme C. GREUSARD**
- **Mme V. GUILLEMAIN-FELICI**
- ***Mme E. KRAUS***
- **Mme D. MARTINI**
- ***M. O. PERROIS***
- **Mme C. PHILIPPE**
- **Mme S. PORTOGHESE**
- **Mme P. RICHARD-FIARDO**
- **Mme C. ROGLIANO**
- **Mme L. ROUX**
- **M. L. SCOCA**
- **Mme S. TOUATI**
- **Mme I. UBY**
- **Mme A. ZWOLKOWSKA**

POUR NOUS RENCONTRER

► Accès

Situé à 15 minutes en transport de la gare SNCF, de la gare routière et du centre-ville de Cannes, l'IFSI se trouve au sein de l'hôpital de Cannes.
Il est accessible par :

- Les lignes de bus 2, 6A, 10, 11A et 17 du réseau Palm Azur aux arrêts « Hôpital » et « Périer »
- Par l'autoroute A8, prendre la sortie n°42 Mougins – Le Cannet. Au rond-point de la sortie de l'autoroute, prendre la bretelle descendante en direction de Cannes, puis suivre les panneaux de signalisation « Hôpital » « Les Broussailles ».

► Adresse

Institut de Formation en Soins Infirmiers
Hôpital de Cannes
15, avenue des Broussailles
CS5008
06414 CANNES CEDEX

Accueil IFSI : Tél 04.93.69.70.06 – Fax 04.93.69.75.04
Adresse Internet : www.ch-cannes.fr
Page Facebook : IFSI Hôpital Cannes Officiel
Page Instagram : IFSI CH Cannes

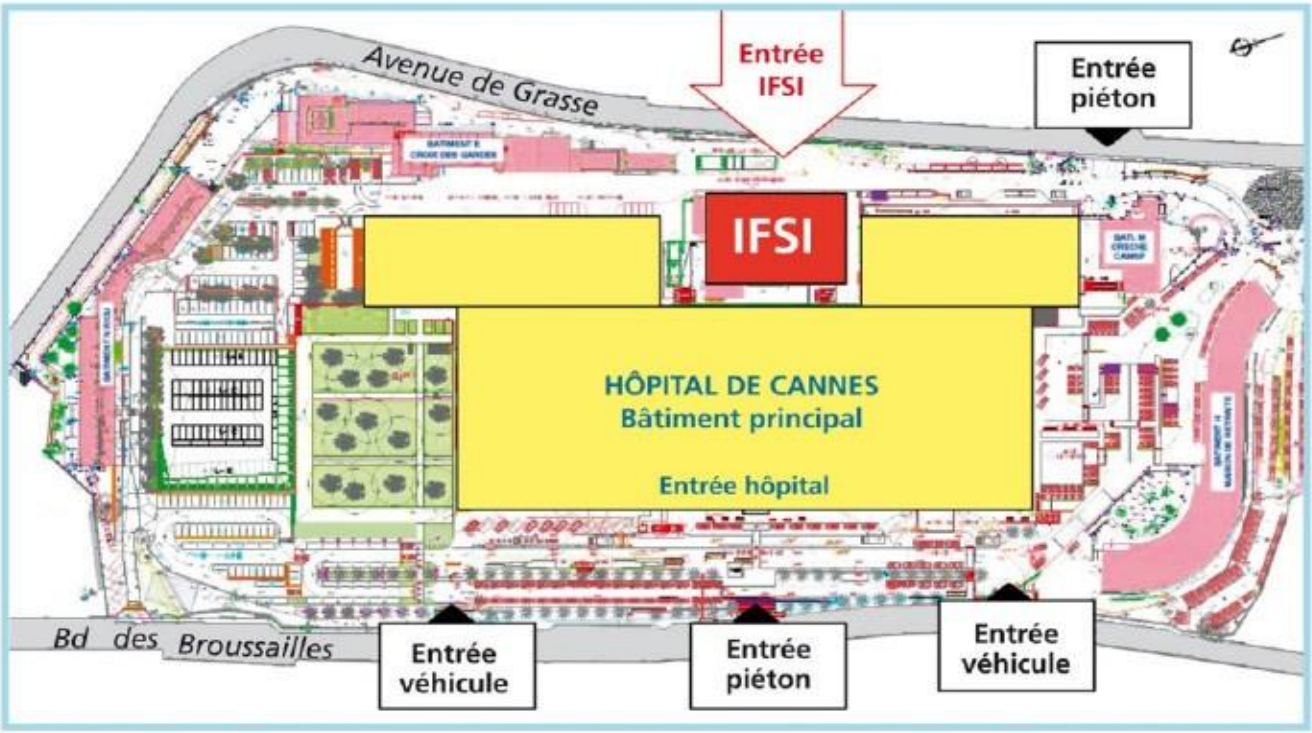

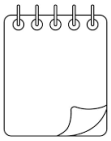

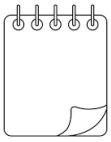

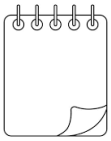

HÔPITAL DE CANNES
SIMONE VEIL